

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé et Personnel

Conseil fédéral
Mme Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Département de Justice et Police (DFJP)
Palais fédéral Ouest
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 24 avril 2017

http://www.swisstribune.org/doc/170424DE_SS.pdf

MON COURRIER DU 24 MARS 2017 / FAIT NOUVEAU

Madame la Conseillère fédérale,

Je me réfère à mon courrier¹ du 24 mars 2017 dernier.

Par la présente je vous informe que le Juge Laurent MARGOT a réagi à mon constat du 24 mars 2017 en s'adressant à M. Pierre CORNU de l'Autorité de Recours du Canton de Neuchâtel, voir courrier² annexé daté du 27 mars 2017.

J'ai rendu attentif M. Pierre CORNU que la démarche du Juge Laurent MARGOT ne permet pas d'avoir accès à un Tribunal neutre et indépendant comme l'avait déjà mentionné Me de ROUGEMONT en 2007, voir courrier³ annexé daté du 24 avril 2017.

Pour ceux qui instruisent ma plainte pénale, je signale **qu'il existe la preuve écrite que le Juge MARGOT avait interdit que l'on prononce le terme de « faux contrat » dans un document daté du 17 août 2012 adressé au Procureur Pierre AUBERT.**

L'attestation⁴ de témoignage, fournie en décembre 2016 par le témoin unique de la dénonciation calomnieuse que le Juge Bertrand Sauterel ne pouvait pas faire témoigner, a de plus permis de confirmer que ce contrat était bel et bien un faux !

L'avocat du GER a pris le temps de consulter tous ces documents avant de prononcer son diagnostic. Il avait immédiatement conclu à la fausseté du contrat comme Me de Rougemont. **Je vous rappelle que j'ai fait l'objet d'une dénonciation calomnieuse fondée sur ce faux contrat.**

Par avance, je vous remercie de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale dans le respect de l'article 35 cste.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique : http://www.swisstribune.org/doc/170424DE_SS.pdf

Copie : ment

¹ http://www.swisstribune.org/doc/170324DE_SS.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/170327LM_TC.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/170424DE_TC.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/161205OB_DE.pdf